

**Grand Annecy – Pour le projet de PLUi HMB et de PDA.  
Monsieur le Président de la Commission d'enquête  
46 Avenue des Iles - BP90270  
74007 ANNECY CEDEX**

*Le 03 juin 2026*

**Objet : Observations sur le projet de PLUi-HMB du Grand Annecy – Demande de maintien en zone constructible des parcelles, 268 E, n°937, n°2205 et 2207 sises sur la commune de SEYNOD pour le projet RESOTAINER.**

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre de la consultation du publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUi-HMB) du Grand Annecy.

Je représente l'entreprise **RESOTAINER** spécialisée dans la location de box et d'espaces de stockage sécurisés pour les particuliers, les artisans, les commerçants et les entreprises. Notre modèle repose sur la proximité avec les habitants et les acteurs économiques locaux afin de répondre à des besoins croissants en matière de stockage temporaire ou de longue durée.

Cette réponse correspond à plusieurs grands enjeux développés dans votre PLUi, notamment ceux développés dans votre diagnostic territorial, notamment l'accueil des entreprises, l'optimisation de l'organisation des villes, et les constructions avec des exigences environnementale forte.

Notre projet concerne les parcelles préfixe 268, Section E, n°2205 et 2207, sises sur la commune de SEYNOD actuellement classées **en zone à vocation économique UX1** dans le PLU en vigueur.

Sur ces parcelles nous avons un accord privé avec les propriétaires et nous avons déjà des études abouties concernant la dépose proche d'un permis de construire. Ces parcelles répondent pleinement à notre modèle, étant proche de l'agglomération et sur des axes routiers important. Cependant le projet de PLUi-HMB reclasse en **zone agricole (A)** ces parcelles.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'impact négatif qu'aurait ce reclassement sur le développement de notre activité, et par extension, sur les services rendus aux habitants et entreprises du territoire. En effet, notre projet permet :

- De soutenir les activités artisanales et commerciales locales en leur offrant un espace de stockage flexible et sécurisé à proximité immédiate de leur zone d'intervention.

- De proposer une solution concrète aux habitants en manque d'espace, notamment dans un contexte de densification urbaine où les logements disposent de moins en moins de surfaces de stockage (caves, garages, greniers).
- D'éviter le développement d'activités informelles ou inadaptées (stockage non autorisé, en zones d'habitation, etc.) en offrant un site encadré, conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité.
- De créer des emplois non délocalisables liés à la gestion du site et à l'entretien des installations.
- De réaliser des bâtiments à faible empreinte carbone et à énergie positive (production d'énergie verte par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture).

Le terrain en question est **déjà adapté à une activité économique** : il ne présente ni qualité agronomique et bénéficie d'un accès facile pour les véhicules légers, ce qui est essentiel pour notre activité. D'autant plus qu'à proximité un espace réservé est mis en place par le PLUi pour la création d'un rond-point et un élargissement de route.

Nous comprenons les objectifs portés par le PLUi-HMB en matière de transition écologique et de préservation des espaces agricoles. Cependant, nous pensons qu'un reclassement de cette parcelle en zone agricole serait inadapté à la réalité actuelle, et contre-productif au regard des besoins locaux en matière de développement économique et de l'intérêt général.

Nous demandons donc le **maintien de la constructibilité de cette parcelle** afin de permettre la réalisation du projet déjà avancé de RESOTAINER, qui s'inscrit pleinement dans les dynamiques économiques locales.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent ALIAS

Directeur RESOTAINER

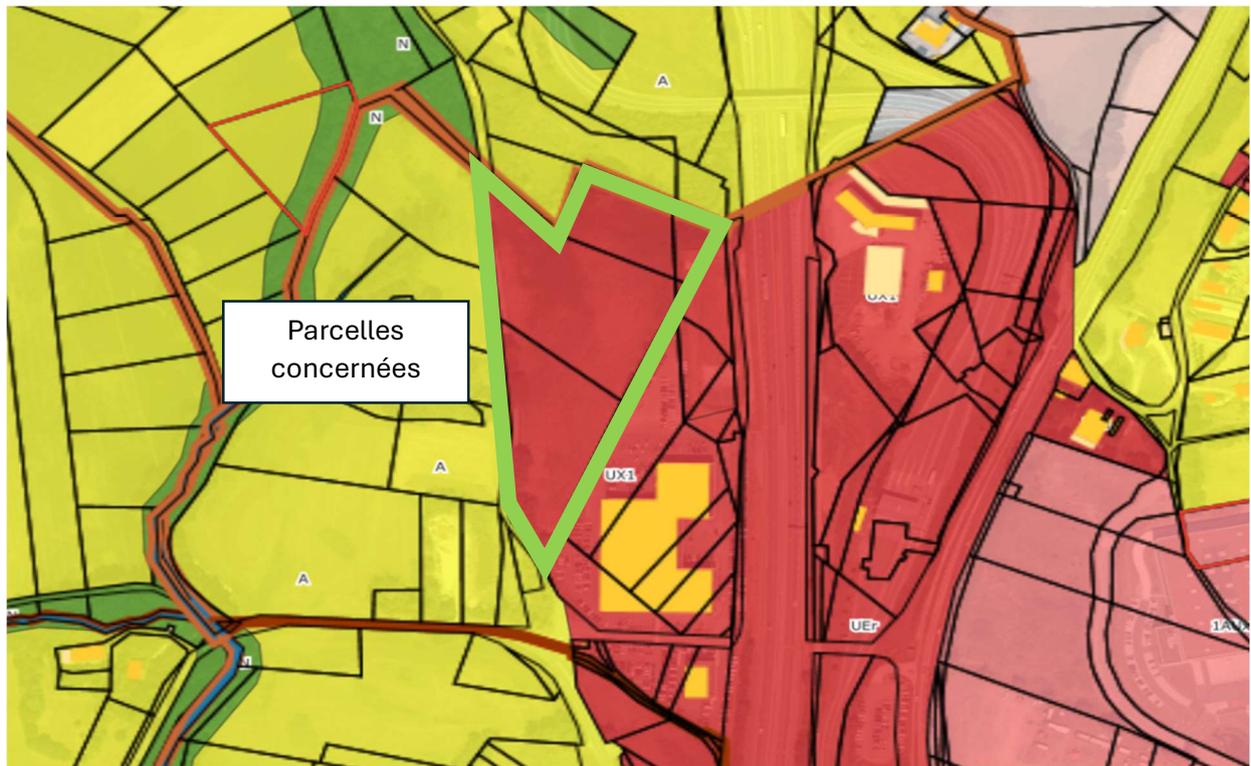


Annexe :

- **Plan actuel et plan futur de la zone.**

**ANNEXE 1 : PLAN ACTUEL ET PLAN FUTUR DU PLUi**

Zonage actuel du Document d'urbanisme :



Zonage futur du Document d'urbanisme :

